

LE 8 MARS, COMME CHAQUE JOUR, A LA DGFIP, DÉFENDONS L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !



Dans une administration, où les femmes représentent 60 % de l'effectif et, parce qu'il faut mettre sa revendication en accord avec ses actes et pas seulement se limiter à des déclarations lors de la journée du 8 mars, FO-DGFIP seul contre tous, continue d'exiger des mesures propres à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cela passe par des mesures simples réaffirmées par FO-DGFIP lors du dernier congrès en 2022.

FO revendique que les promus de C en B ne soient plus soumis à une mobilité forcée conformément au plan d'action ministériel « égalité professionnelle femme-homme ». La mobilité forcée est un frein à la progression de carrière principalement pour les femmes qui ne veulent pas prendre le risque de rompre l'équilibre familial.

FO exige le rétablissement de 2 mouvements de mutation par an avec l'affectation la plus fine possible y compris en direction.

FO revendique le maintien du délai de séjour d'un an entre deux mutations et son opposition au délai de séjour de 3 ans après une première affectation.

Ces deux dernières mesures permettent de réduire l'éloignement familial, pour tous

Faisons un rêve ! Avec l'arrivée d'une femme à la tête de la DGFIP, ces justes revendications pourraient être enfin prises en compte !